

[A40/A411 - Autoroute Blanche \(Haute-Savoie\)](#) [Douane franco-suisse de Thônex-Vallard à Gaillard](#)

Les équipes ATMB luttent contre la fraude au covoiturage grâce à un système inédit en France de caméra de contrôle couplé à une barrière

Après avoir été précurseur en créant la 1^{ère} voie de covoiturage sur autoroute, binationale et avec passage de douane sur l'A411 à Vallard, ATMB innove à nouveau avec un système inédit en France de lutte contre la fraude au covoiturage.

Parce que la voie de covoiturage se révèle de plus en plus utilisée par les conducteurs seuls à bord, un système de contrôle basé sur une caméra couplée à une barrière permet de leur refuser l'usage de cette voie.

La caméra détecte le nombre de personnes à bord du véhicule et donne l'ordre à la barrière de s'ouvrir s'il y a deux personnes ou plus. En cas de présence d'une seule personne, la barrière reste fermée et la voiture doit rejoindre les voies normales de circulation.

Basé sur la pédagogie, ce système a vocation à redonner de la valeur à cette voie de covoiturage qui récompense les travailleurs frontaliers qui font l'effort de covoiturer en leur faisant gagner du temps.

En encourageant le covoiturage qui permet de diminuer le nombre de véhicules sur les routes, ATMB souhaite récompenser les efforts faits par ses clients pour diminuer l'empreinte carbone de leurs déplacements.

Lutter contre la fraude croissante au covoiturage à la douane de Vallard

La douane de Thônex-Vallard sur l'A411 est un des deux accès vers la suisse par l'Autoroute Blanche (A40) utilisé par plus de 22 000 véhicules chaque jour. Le quart de ce trafic, soit 5 000 véhicules, est enregistré entre 6 heures et 9 heures avec le flux de travailleurs frontaliers.

Pour diminuer le nombre de véhicules sur les routes, ATMB a ouvert depuis 5 ans la première voie de covoiturage transfrontalière sur autoroute en France. L'usage de cette voie sur une distance de 500 mètres, permet aux covoitureurs de gagner du temps, de 3 à 5 minutes en moyenne. Cette voie a d'ailleurs permis de diminuer de 40 % les embouteillages en longueur, durée et fréquence.

De quoi les convaincre de l'intérêt de covoiturer : le nombre de covoitureurs a augmenté de 2 %, passant de 10,8 % en 2018 à 12,5 % en 2024.

Cette voie est donc un succès. Mais elle souffre de la fraude des conducteurs seuls à bord qui l'empruntent.

Cette fraude est en progression. En 2018, 2 véhicules sur 10 qui l'empruntaient étaient seul à bord. En 2024 près de 9 véhicules sur 10 sont seuls à bord. Si aucune action n'est entreprise, cette voie n'apportera plus le gain de temps espéré pour les covoitureurs.



©ATMB

Aussi, les équipes d'ATMB ont développé un système inédit de caméra-barrière qui s'ouvrira si, et seulement si, il y a plus de deux personnes dans le véhicule.

Tel un sésame la barrière s'ouvre à l'approche du véhicule s'il respecte la règle et lui permet ainsi de passer plus rapidement. La barrière restera fermée si le conducteur est seul dans son véhicule, il doit alors se réorienter vers le passage classique et reprendre la file d'attente.

Ce système est pédagogique et ne déclenche aucune amende. Seule la présence de gendarme pour constater l'infraction peut générer une amende de 135 euros.

Le fonctionnement du contrôle par caméra

Les équipes d'ATMB ont travaillé avec *Invision*, une société Suisse-Canadienne, pour développer ce dispositif inédit en France.

Lorsqu'elle détecte le passage d'un véhicule, la caméra intelligente prend neuf prises de vues successives.

Un module de vision par ordinateur utilise alors un réseau de neurones embarqués pour déterminer le nombre de passager qui déclenche alors l'ouverture de la barrière.

Les prises de vues successives sont entièrement anonymisées à la source, de sorte qu'aucune identification des passagers (au-delà de leur nombre) soit possible.

Les caméras de comptage d'occupants existent déjà. Cependant, le système d'*Invision* permet d'atteindre les performances requises en termes de précision de comptage et de fiabilité sur de gros volumes de passage pour permettre un fonctionnement entièrement automatique, avec ordre donné à la barrière de se lever ou de rester fermée en seulement quelques secondes.



©ATMB



ATMB améliore constamment son infrastructure autoroutière pour encourager les modes de déplacements plus durables

Si ATMB agit au quotidien sur sa propre activité et sa propre empreinte carbone, pour autant, l'essentiel reste d'agir sur la manière dont se déplacent ses clients, les conducteurs de l'autoroute et des réseaux secondaires.

Erwan Le Bris, directeur général d'ATMB précise « *Nos équipes ont la conviction, depuis longtemps, que le covoiturage est un outil essentiel pour améliorer l'efficacité du système de transport. Aussi, agissons pour proposer à nos clients des services nouveaux de covoiturage qui les aident à changer leurs habitudes, qui leur font gagner du temps, de l'argent, et qui permettent de diminuer le nombre de véhicules en Haute-Savoie* ».

Télécharger les photos : [ici](#). (Lien disponible jusqu'au 20 juin)

A propos d'ATMB :

La mission d'Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est de faciliter les déplacements au cœur de la Haute-Savoie, entre la Suisse et l'Italie, tout en contribuant au développement durable des territoires.

ATMB est une société anonyme détenue à 91,3 % par l'État et les collectivités territoriales. Elle est concessionnaire du Tunnel du Mont Blanc avec son homologue italien SITMB, ainsi que de l'Autoroute Blanche (A40). Elle s'est également vu confier la Route Blanche (RN205) en 2010.

CONTACTS PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication ATMB

celine.coudurier@atmb.net

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11

Emma Debacker

Direction de la communication ATMB

emma.debacker@atmb.net

04 50 07 29 08 / 07 86 93 31 60

